

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Délibération n° DC2022-91**

Date de la convocation : 13/10/2022  
Conseillers en exercice : 122  
Conseillers présents : 74  
Conseillers représentés : 11  
Total votants : 85

Le vingt octobre deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Les Tourelles à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents :** 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 012 RATAUX Frédéric , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 019 DEGUY Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 HAULIN Eric , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie (*depuis 19:42:23*) , 039 LAMBLLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 043 SEMBENI Peggy , 044 POUGET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FAILLON Gérard , 049 ANDREY Danièle , 051 RAGUET Philippe (*depuis 19:44:44*) , 052 LELOUP Nathalie , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 059 LECLERCQ Guy , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 066 OUDIN Denis , 067 ROUSSY Elise , 068 HAULIN Bertrand , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 073 BOXEBELD Pascal , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 087 SALEZ René , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 NOCTON Thierry , 097 AUDEGOND Michaël , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 112 FESTUOT Annie , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

**Ont donné procuration :** 010 CORNEILLE Jean-Pierre (*à 005 CHANCE Jean-Michel*) , 013 LALONDE Loïc (*à 012 RATAUX Frédéric*) , 024 DE POUILLY Jean (*à 046 SINGLIT Benoît*) , 038 SEMBENI Anne (*depuis 19:42:23 à 037 LEFORT Sylvie*) , 086 MACHINET Thierry (*à 080 LORFEUVRE Gérald*) , 089 VAN DEN BERGH Charles (*à 084 FLEURY Vincent*) , 094 MINET Maxime (*à 040 MATHIAS Frédéric*) , 096 LESOILLE Patrick (*à 093 BOUILLON Daniel*) , 098 BESANCON Tony (*à 097 AUDEGOND Michaël*) , 108 COURVOISIER Frédéric (*à 115 MACHINET Jean Baptiste*) , 114 HAUDECOEUR Agnès (*à 110 DION Valentine*) ,

Secrétaire de séance : M. Gérald LORFEUVRE

---

**OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSIONS DES MEMBRES DU GAL**

Vu la délibération n°DC2017/17 du Conseil communautaire du 12 avril 2017 adoptant le règlement intérieur du Comité de Programmation du GAL de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2019/11 du Conseil communautaire du 13 février 2019 autorisant le remboursement des frais de déplacements des élus ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le  
et de sa publication ou notification le**

- 3 NOV. 2022

- 3 NOV. 2022

Considérant que les membres du GAL doivent avoir l'opportunité de proposer et de mener des actions pour réaliser les objectifs du programme ;

Considérant le besoin de formations, d'animations, de séminaires des membres du GAL ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE avec 81 voix POUR, 1 voix CONTRE (030 HAULIN Eric) et 3 ABSTENTIONS (034 CANNAUX Francis , 056 DANNEAUX Dominique , 058 RAULET Olivier)**

- De valider la possibilité de prise en charge des frais des membres du GAL de l'Argonne Ardennaise par la Communauté de communes pour la participation à des formations, des voyages d'études, évènements et/ou séminaires dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER – dans la limite du montant des budgets annuels validés, des barèmes en vigueur et de la délibération n°DC2019/11;
- De déléguer au Président ou son représentant l'arbitrage si les formations, animations et/ou séminaires auxquels les membres du GAL souhaitent participer relèvent ou non de la mise en œuvre du programme LEADER ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme,

**Le Président,**

**Benoit SINGLIT**

